

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-10-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 novembre 2021

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'association AFE (association française de l'éclairage)

N° de délibération : 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

En lien avec l'implication du Bassin de Pompey en matière d'éclairage public, dont le marché public global de performance est en cours de consultation, il est proposé d'adhérer à l'association française de l'éclairage (AFE).

Cette association à but non lucratif représente la France dans les instances de normalisation. L'adhésion permet d'entrer dans un réseau reconnu de compétences et de savoir-faire en matière d'éclairage et de rencontrer les acteurs publics et privés de l'éclairage dans un cadre neutre et indépendant. Elle permet en outre d'accéder à une base documentaire et une veille technique et réglementaire très utile et de valoriser les actions du Bassin de Pompey au travers de retours d'expérience auxquels il pourra participer.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-10-DE
Date de récépissé : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

Pour une collectivité de moins de 100 000 habitants, l'adhésion annuelle coûte 240€ pour un représentant.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADHERE à l'association AFE, association française de l'éclairage.

IMPUTE les dépenses afférentes au chapitre 011, article 6281 du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC